

REGLEMENT INTERIEUR 2017 2018

DATE DE RENTRÉE : L'année débute **le lundi 4 septembre 2017 et s'achève le vendredi 22 juin 2018.**

Nombre de séances, durée des cours :

Résonances propose deux formules pour les cours particuliers :

-17 heures de cours de chant + un enregistrement en studio en groupe, le dernier samedi du mois de juin.

Ou

-18 heures de cours de chant.

Il est possible de faire une heure de cours par semaine, voir la rubrique tarifs.

Les stages se feront pendant les vacances scolaires.

Le coaching vocal et coaching vocal en studio se font de façon ponctuelle, voir tarifs.

L'engagement est d'un trimestre minimum.

Il est possible de prendre des heures de cours à la volée.

Les heures sont réparties selon le calendrier scolaire, il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

Annulations et Absences :

Les annulations des élèves seront rattrapées si elles n'excèdent pas trois annulations par trimestre, au-delà, celles-ci ne seront pas rattrapées.

Les annulations du professeur seront toujours rattrapées.

Les absences (non prévenues) des élèves ne seront pas rattrapées.

Règlement des cours :

Le règlement se fera lors de l'inscription, il peut être au mois, au trimestre ou à l'année.

Les chèques seront faits à l'avance et encaissés à une date définie, les factures seront données par mois ou par trimestre en fonction de la formule de paiement choisie.

Signature, précédée de la formule « lu et approuvé » :

RÉSONANCES

Cours de chant & technique vocale

Studio Expériences

145 avenue des États-Unis

31200 TOULOUSE

Tél : 06.87.53.75.85

www.resonances-chant.com